

# SEMINAIRE DE FORMATION

## Actualités du Droit Comptable OHADA

### « Le Risque Pénal dans la Gestion Comptable et Financière: Responsabilité du praticien et des autres acteurs dans le cadre de la législation OHADA »



Date : 26 au 28 janvier 2010 à Lomé

Lieu : Salle de Conférence de la CICA-RE / Cité OUA -Lomé II

\*\*\*\*\*

Représentation chiffrée de la situation économique et financière de l'entreprise dont elle doit donner une image sincère et fidèle, la comptabilité est à la fois instrument de preuve et outil de gestion des opérations commerciales réalisées. A ce titre, elle est susceptible soit, du fait d'une gestion ou d'un contrôle défaillant, de révéler une infraction pénale, soit par le fait d'une violation des normes comptables, d'en être à l'origine.

Obligatoire, la tenue d'une comptabilité dans une entreprise peut ainsi être source de responsabilité pénale tant pour les dirigeants que pour les professionnels chargés du contrôle interne ou externe de l'entreprise. Cette responsabilité doit aujourd'hui s'apprécier au regard du référentiel comptable issu du Traité OHADA. Ce cadre normalisé que désigne l'acronyme SYSCOHADA pose des principes et édicte des règles sur le traitement de l'information comptable, l'évaluation des actifs et des passifs, en suivant le fil d'Ariane de l'Image Fidèle.

Les insuffisances de l'OHADA dans l'incrimination et la sanction des délits liés à la « délinquance comptable » sont assez préoccupantes. Par ailleurs, l'évolution des normes et procédures comptables à l'épreuve de la pratique, nous paraît justifier une réflexion sur « la Comptabilité et le risque pénal ». Du coup, ce n'est plus uniquement le praticien comptable qui est interpellé. Les magistrats, les greffiers et autres auxiliaires de justice, les administrateurs de sociétés, les banquiers et les DAF... sont aussi parties prenantes dans l'appréhension du risque pénal aussi bien en amont dans la constitution du délit qu'en aval dans la mise en œuvre des sanctions.

Cette réflexion sera coordonnée par un collège de praticiens juristes et enseignants mais aussi des spécialistes du droit uniforme OHADA et des questions financières.

### Objectifs de l'Atelier

Instaurer un dialogue constructif et fécond entre praticiens comptables et les autres acteurs impliqués à des degrés divers, en amont et en aval, dans la définition et le traitement des infractions comptables et financières.

#### I. Savoir

- Les dispositions pénales dans la législation OHADA
- la problématique du Contrôle interne, enjeux et limites
- les principales incriminations
- Les réponses pénales spécifiques.

## II. Savoir faire

A partir de cas pratiques appropriés, permettre aux participants de maîtriser chacun dans son domaine les bonnes pratiques, les règles procédurales d'usage.

### Quelques thématiques à aborder !!!

- ✓ Droit Pénal OHADA... mythe ou Réalité ?
- ✓ Contrôle interne, un outil de remontée des risques
- ✓ Les Contrôles externes de l'Administration Fiscale
- ✓ Les principales incriminations contenues dans les AU et les sanctions encourues
- ✓ Les diligences des administrations financières et des banques
- ✓ La prescription des délits comptables

### Public Concerné

Experts comptables, Commissaires aux Comptes, Magistrats, Greffiers, Auxiliaires de justice, Administrateurs de Sociétés, DAF, Inspecteurs des Impôts, agents du secteur bancaire.

Durée : 3 jours

Effectif : 40 personnes maximum

Droit d'inscription : 160 000 Fcfa (y compris Dossier pédagogique, *Déjeuners & Pauses Café*)

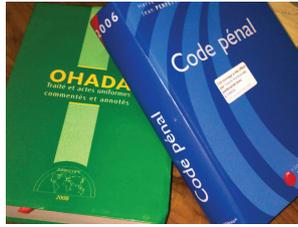
### Contact : CH CONSULTING

14 BP 111 Lomé – Togo

Tél : 236 99 38 / 979 12 50 ([tongabiq@yahoo.fr](mailto:tongabiq@yahoo.fr))

En Partenariat avec :





## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

**« Le Risque Pénal dans la gestion Comptable et financière: Responsabilité du praticien et des autres acteurs dans le cadre de la législation OHADA »**

*Du 26 au 28 janvier 2010*

**A retourner impérativement à l'adresse indiquée ci-dessous avant le 12 janvier 2010**

**accompagné du règlement 160 000 Fcfa\***

**Cabinet « CH CONSULTING »**

14 B.P. 111 Lomé - Togo

Tél : +228 236 99 38 Cel : +228 979 12 50

Mail : [tongabig@yahoo.fr](mailto:tongabig@yahoo.fr)

Mme / Mlle / Mr .....

Société .....

Fonction .....

Adresse .....

Code Postal.....Ville.....Pays.....

Tél .....Fax .....

E-mail .....

Qu'attendez vous de ce Séminaire ? (en quelques mots).....

.....

.....

A ..... le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature & Cachet

\* Chèque à émettre à l'ordre de « CH CONSULTING » / Pour un Virement, nous contacter

